



Vente a la decoupe, quels sont mes droits ??

Par **cocobel**, le **26/02/2012** à **09:51**

bonjour

je suis locataire avec un bail de 6 ans qui vient d'etre renouvelé.mon bailleur propriétaire de 15000 logts à paris est entrain de faire des ventes à la découpe, quels sont mes droits et ses devoirs, j'ai 66 a et à la fin du bail donc 72a... merci infiniment

Par **Christophe MORHAN**, le **26/02/2012** à **14:55**

Le mieux est d'aller voir l'ADIL de votre secteur, il est indispensable en effet d'avoir le bail et tous les éléments (état de santé, secteur locatif 2 ou 3, revenu fiscal)

Il est possible que vous soyez sous le régime de protection de la loi du 31 décembre 1975 (article 10-1) et des accords collectifs qui en découlent voire de la loi du 6 juillet 1989 en cas de congé pour vente (article 11-1): préemption, prorogation, information préalable, etc.....